

ANNEXE

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les tarifs sont actés par délibération du conseil municipal, en fonction du quotient familial déterminé par la CAF et seront appliqués comme suit à partir de la rentrée scolaire 2026/2027

TARIFS	
journée périscolaire Q.F 3	1,20
matin périscolaire Q.F 3	0,90
soir périscolaire Q.F 3	1,00
journée périscolaire Q.F 2	1,00
matin périscolaire Q.F 2	0,80
soir périscolaire Q.F2	0,90
journée périscolaire Q.F 1	0,80
matin périscolaire Q.F 1	0,60
soir périscolaire Q.F 1	0,70

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs sont actés par délibération du conseil municipal, en fonction du quotient familial et seront appliqués comme suit à partir de la rentrée scolaire 2026/2027

TARIFS	
Restauration scolaire tarif unique majoré	5.50€
Restauration scolaire plein tarif	3,85 €
Restauration scolaire Q.F 3	2,90 €
Restauration scolaire Q.F 3	1,95 €
Restauration scolaire Q.F 3	1,00 €

Les tarifications réduites pour la restauration scolaire peuvent s'appliquer en fonction des ressources du foyer et sont octroyées après instruction des demandes par le C.C.A.S. (Valables pour l'année civile, à renouveler avant fin décembre pour le 1^{er} janvier de l'année suivante). Pour ce faire, il faut prendre contact avec le CCAS I allée Pierre Louis Loisil à Villeneuve Lez Avignon 04 90 15 97 00.